

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

**COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE  
EN VUE DE L'OBTENTION DU CERTIFICAT  
CORRESPONDANT AU CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT  
SECONDAIRE SUPERIEUR**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR**

**CODE : 04 17 00 S20 D2**

**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 2008,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

**SECTION : COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE  
EN VUE DE L'OBTENTION DU CERTIFICAT CORRESPONDANT  
AU CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR**

## **1. FINALITES DE LA SECTION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

*Cette section vise à permettre à l'étudiant qui poursuit ou a réussi une formation qualifiante correspondante d'obtenir, en suivant un complément de formation générale, le Certificat correspondant au Certificat d'Enseignement secondaire supérieur.*

Ce complément de formation générale vise à lui permettre :

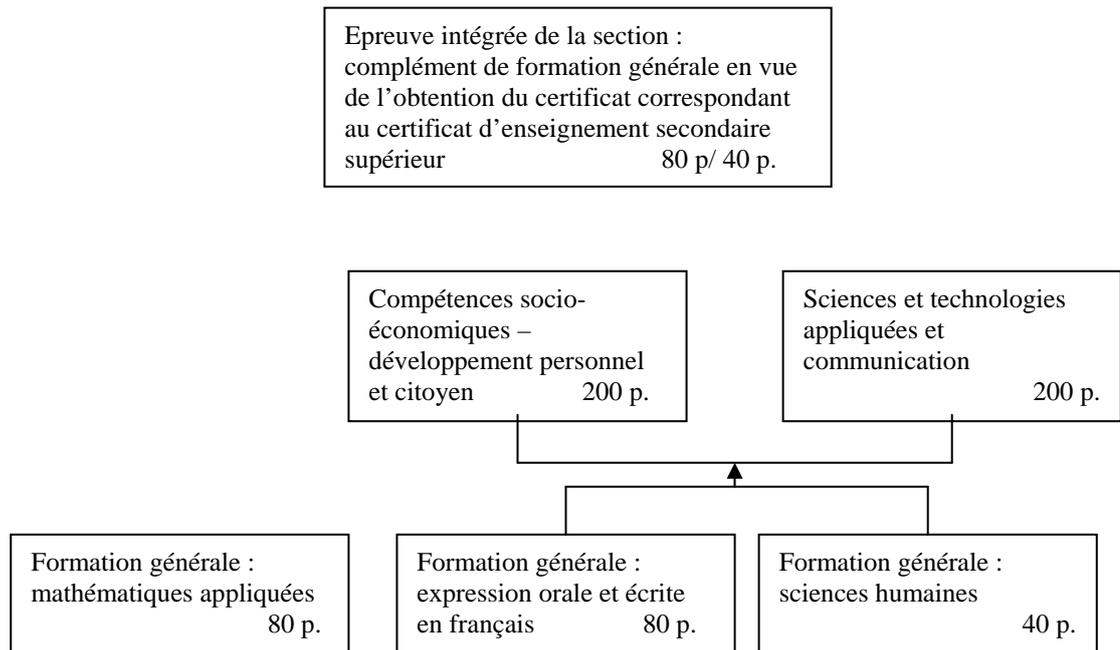
- ◆ d'analyser une problématique dans ses aspects sociaux, temporels, spatiaux, culturels, scientifiques et économiques ;
- ◆ d'effectuer une recherche documentaire en ayant recours à des supports variés ;
- ◆ d'organiser les informations recueillies et de les intégrer dans une situation d'ensemble ;
- ◆ de repérer l'interdépendance entre différents éléments de la situation ;
- ◆ de communiquer les résultats de ses recherches de manière adéquate ;
- ◆ d'exercer son esprit critique en croisant différents points de vue et en s'appuyant sur des sources d'information variées.

## 2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

<b>Intitulés</b>	<b>Classement de l'unité</b>	<b>Codification de l'unité</b>	<b>Code du domaine de formation</b>	<b>Unités déterminantes</b>	<b>Nombre de périodes</b>
Formation générale : expression orale et écrite en français	ESIT	041701U11D1	001		80
Formation générale : mathématiques appliquées	ESIT	011106U11D1	001		80
Formation générale : sciences humaines	ESIT	041703U11D1	001		40
Compétences socio-économiques - Développement personnel et citoyen	ESST	041701U21D2	001	<b>X</b>	200
Sciences et technologies appliquées et communication	ESST	041702U21D2	001	<b>X</b>	200
Epreuve intégrée de la section : Complément de formation générale en vue de l'obtention du Certificat correspondant au Certificat d'Enseignement Secondaire supérieur	ESSQ	041700U22D2	001		80/40

<b>TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION</b>	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	680
B) nombre de périodes professeur	640

### 3. MODALITES DE CAPITALISATION



### 4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de "Complément de formation générale en vue de l'obtention du certificat correspondant au certificat d'enseignement secondaire supérieur" spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **19/05/2008**

« Complément de formation générale en  
vue de l'obtention du certificat  
correspondant au certificat  
d'enseignement secondaire supérieur »

Date d'application : **01/01/2010**  
Date limite de certification : **01/01/2013**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
04 17 00 S20 D2		Complément de formation générale en vue de l'obtention du certificat correspondant au certificat d'enseignement secondaire supérieur	04 17 00 S20 D1		Complément de formation générale en vue de l'obtention du certificat correspondant au certificat d'enseignement secondaire supérieur			NEANT			
04 17 01 U11 D1	001	Formation générale : expression orale et écrite en français			NEANT			NEANT			
01 11 06 U11 D1	001	Formation générale : mathématiques appliquées			NEANT			NEANT			
04 17 03 U11 D1	001	Formation générale : sciences humaines			NEANT			NEANT			

Date de dépôt :  
Date d'approbation : **19/05/2008**

« Complément de formation générale en  
vue de l'obtention du certificat  
correspondant au certificat  
d'enseignement secondaire supérieur »

Date d'application : **01/01/2010**  
Date limite de certification : **01/01/2013**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
04 17 01 U21 D2	001	Compétences socio-économiques – développement personnel et citoyen	04 17 01 U21 D1	001	Compétences socio-économiques – développement personnel et citoyen			NEANT			
04 17 02 U21 D2	001	Sciences et technologies appliquées et communication	04 17 02 U21 D1	001	Sciences et technologies appliquées - communication			NEANT			
04 17 00 U22 D2	001	Epreuve intégrée de la section : Complément de formation générale en vue de l'obtention du certificat correspondant au certificat d'enseignement secondaire supérieur	04 17 00 U22 D1	001	Epreuve intégrée de la section : Complément de formation générale en vue de l'obtention du certificat correspondant au certificat d'enseignement secondaire supérieur			NEANT			

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**FORMATION GENERALE :**  
**EXPRESSION ORALE ET ECRITE EN FRANCAIS**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 041701U11D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 2008,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

<p style="text-align: center;"><b>FORMATION GENERALE :</b> <b>EXPRESSION ORALE ET ECRITE EN FRANCAIS</b> <b>ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION</b></p>
---

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant de l'enseignement et des milieux socioéconomiques;

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant:

- ◆ de mettre en œuvre un langage oral et écrit et une communication verbale et non verbale adéquats et corrects ;
- ◆ d'améliorer son expression orale et écrite en français en vue de suivre avec fruit les unités de formation « Sciences et technologies appliquées et communication » et « Compétences socio-économiques - Développement personnel et citoyen »

## **2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

En français,

- ◆ lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
  - ◆ lire couramment un texte simple, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
  - ◆ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
  - ◆ consulter, d'une manière efficace, des ouvrages de référence familiers tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières ;
- ◆ s'exprimer oralement et par écrit :
  - ◆ produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple et clair.

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte. L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe et ponctuation. L'écriture sera lisible.

## 2.2 Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (CEB)

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Français : Expression orale et écrite	CG	A	48
Français : Atelier d'expression orale et écrite	CT	F	16
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		<b>P</b>	16
Total des périodes			80

### 4. PROGRAMME

#### 4.1. Français : Expression orale et écrite

*Au départ :*

- de situations en relation avec la vie professionnelle dont notamment le domaine concerné par la(les) qualification(s) suivie(s),
  - des besoins et des centres d'intérêt du groupe,
  - d'activités d'intégration des quatre compétences linguistiques décrites ci-après,
- l'étudiant sera capable :

##### 4.1.1. L'oral

*en compréhension à l'audition,*

- ◆ de décoder l'(es) information(s) essentielle(s) d'un message oral simple ;
- ◆ de repérer le type de message oral écouté (interview, exposé, conférence, conversation, débat, journal parlé, publicité, ...) et d'en identifier quelques caractéristiques ;
- ◆ de reconnaître l'intention dominante d'une production orale (informer, plaire, persuader, décrire, ...) ;
- ◆ de repérer une information recherchée dans un message oral simple ;
- ◆ de déceler les éléments qui déterminent la structure du message oral (mots lien, articulations,...) ;
- ◆ d'identifier ses atouts et ses limites en compréhension à l'audition tout au long du processus d'apprentissage et de mettre en œuvre des techniques de remédiation visant à surmonter ses difficultés.

*en expression orale,*

- ◆ de lire à haute voix en respectant le sens du texte ;
- ◆ de reformuler fidèlement un message écrit ou oral simple ;
- ◆ de formuler des questions simples de manière correcte ;
- ◆ de présenter oralement un document simple ou une situation de la vie courante ;
- ◆ de défendre une opinion personnelle en utilisant les techniques d'argumentation adéquates;
- ◆ d'adopter un niveau de langue correspondant à une situation professionnelle donnée et/ou aux personnes en présence ;
- ◆ de transposer en langage verbal l'information contenue dans un graphique, un schéma, un dessin, ... ;
- ◆ d'identifier ses atouts et ses limites en expression orale tout au long du processus d'apprentissage et de mettre en œuvre des techniques de remédiation visant à surmonter ses difficultés.

#### **4.1.2. L'écrit**

*en compréhension à la lecture,*

- ◆ de décoder les informations essentielles d'un message écrit simple (repérage et écrémage, par exemple) ;
- ◆ de dégager les idées principales d'un article de journal simple ;
- ◆ de reconnaître l'intention dominante d'une production écrite (informer, plaire, persuader, décrire, ... ) ;
- ◆ de repérer les indices visuels et lexicaux d'organisation d'un texte (titres, chapeaux introducteurs, paragraphes, mots lien, ... ) ;
- ◆ de rechercher une information par la consultation d'ouvrages de référence (dictionnaires, encyclopédies, manuels scolaires) ou d'Internet ;
- ◆ d'identifier ses atouts et ses limites en compréhension à la lecture tout au long du processus d'apprentissage et de mettre en œuvre des techniques de remédiation visant à surmonter ses difficultés.

*en expression écrite,*

- ◆ de produire un texte simple, structuré et clair en utilisant les mots liens adéquats ;
- ◆ de respecter les règles d'usage en orthographe et en syntaxe dans un message simple ;
- ◆ de résumer un texte simple ;

- ◆ de produire différents types de documents (lettre, bref compte rendu, ...) ;
- ◆ d'orienter son écrit en fonction de la situation de communication et du destinataire ;
- ◆ de formuler des questions simples de manière correcte ;
- ◆ de transposer un plan, graphique, schéma, ... simples en un texte écrit ;
- ◆ d'utiliser une méthodologie de prise de notes ;
- ◆ d'utiliser, d'une manière efficace, des ouvrages de référence (dictionnaires, glossaires,...) ou des logiciels pour se corriger ;
- ◆ d'utiliser les techniques d'argumentation adéquates ;
- ◆ d'identifier ses atouts et ses limites en expression écrite tout au long du processus d'apprentissage et de mettre en œuvre des techniques de remédiation visant à surmonter ses difficultés.

#### **4.2. Français : atelier d'expression orale et écrite**

*A partir de situations en relation avec la(les) qualification(s) professionnelle(s) suivies , l'étudiant doit être capable, par écrit et oralement :*

- ◆ de participer à des situations de communication variées ;
- ◆ de produire différents types de messages ;
- ◆ d'exprimer une opinion personnelle,
- ◆ d'écouter le point de vue de ses interlocuteurs ;
- ◆ de reformuler correctement des énoncés à sa manière ;
- ◆ de prendre la parole de manière naturelle en respectant l'écoute des arguments d'autrui.

### **5. CAPACITÉS TERMINALES**

*Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, à partir de situations concrètes en relation avec la qualification professionnelle suivie et en respectant les règles d'usage en orthographe et en syntaxe :*

- ◆ de produire des messages écrits simples, variés et correctement argumentés ;
- ◆ de s'exprimer oralement de manière cohérente, pertinente et argumentée dans des situations de communication variées ;
- ◆ d'identifier l'essentiel des informations contenues dans un message oral ou écrit ;
- ◆ de résumer des messages simples ;
- ◆ de transférer une information en utilisant un vocabulaire adapté au contexte et au destinataire du message.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la capacité à s'auto évaluer,
- ◆ l'utilisation autonome de techniques de remédiation variées pour surmonter ses difficultés,
- ◆ le degré de précision de l'expression orale et écrite,
- ◆ la qualité de l'argumentation.

## **6. CHARGÉ DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière. Pour le cours « FRANÇAIS : ATELIER EN EXPRESSION ORALE ET ECRITE », il est recommandé de constituer des groupes ne dépassant pas le nombre de 12 étudiants par groupe.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**FORMATION GENERALE : MATHEMATIQUES  
APPLIQUEES**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 011106U11 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 2008,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **FORMATION GENERALE : MATHEMATIQUES APPLIQUEES**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de disposer d'outils utiles à l'insertion sociale et professionnelle ;
- ◆ de mettre en œuvre ses savoirs et savoir faire en mathématiques de manière à les appliquer dans des situations en relation avec le futur métier exercé et dans la vie courante en tant que citoyen.

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. Capacités

- ◆ établir des liens logiques dans l'univers des nombres, des grandeurs, des solides et des figures ;
- ◆ classer (situer, ordonner, comparer) ;
- ◆ dire, lire et écrire des nombres dans la numération décimale de position en comprenant son principe ;
- ◆ calculer :
  - ◆ écriture d'un nombre sous ses différentes formes,
  - ◆ propriétés et priorités des opérations,
  - ◆ identification et résolution d'opérations dans des situations variées avec des nombres naturels et des décimaux limités au millième ;
- ◆ mesurer :
  - ◆ concept de grandeur,
  - ◆ mesures de grandeur (longueur, angle, capacité, aire, volume, masse, durée, coût : utilisation des étalons familiers et conventionnels),
  - ◆ calcul des grandeurs (périmètres, aires, volumes),
  - ◆ relations entre les grandeurs (pourcentages, échelles, règle de trois) ;
- ◆ structurer l'espace :
  - ◆ perception de soi dans l'espace et situation des objets,
  - ◆ construction de droites parallèles et perpendiculaires dans le plan,
  - ◆ étude de figures et de solides usuels (construction et propriétés) ;

### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

CEB

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Mathématiques appliquées	CT	B	64
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	16
Total des périodes			80

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*à partir de situations - problèmes issues de la vie courante, tant sur le plan économique que social, ou encore en relation directe avec les perspectives professionnelles des étudiants, en privilégiant l'utilisation de la calculatrice et/ou d'un logiciel,*

- ◆ de connaître et d'utiliser les règles de priorité et les conventions dans :

- ◆ le calcul d'expressions numériques,
- ◆ le développement d'expressions littérales, la transformation de formules usuelles ;
- ◆ de calculer le quotient, le carré, la racine carrée d'un nombre réel ;
- ◆ d'identifier et de représenter une fraction, d'en estimer la valeur et d'effectuer des calculs sur les fractions ;
- ◆ de distinguer des grandeurs proportionnelles, d'utiliser les notions de rapport, de proportion et de pourcentage dans des problèmes mélange et dans l'exploitation de la règle de trois sous toutes ses formes (calcul d'un intérêt, d'un prix brut et net, d'une remise, d'un prix de revient, d'une marge bénéficiaire, ...) ;
- ◆ d'opérer des conversions simples en utilisant les unités de mesure de longueur, d'aire, de volume, de masse, de temps ;
- ◆ de mettre en œuvre des techniques de calcul de paramètres de position et de dispersion classique (moyenne, mode, médiane, écart - type) ;
- ◆ de représenter graphiquement sous forme d'histogrammes, barres, courbes, ... les données d'un tableau ;
- ◆ d'appréhender les notions de base relatives aux fonctions ;
- ◆ de lire et d'interpréter un graphique de fonction, un tableau de données, un tableau à deux entrées, un tableau statistique ;
- ◆ de traduire une situation-problème en une équation du premier degré et de la résoudre ;
- ◆ de traduire une situation-problème en système d'équation du premier degré à deux inconnues et de la résoudre.

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, à partir de situations-problèmes choisies dans le cadre de futures activités professionnelles ou dans des situations de la vie courante, d'un point de vue mathématique, de résoudre les éléments pertinents que sont :

- ◆ l'analyse des composants d'une situation,
- ◆ la modélisation d'une situation (transformation en un système d'équation du premier degré à deux inconnues),
- ◆ l'application d'une formule chiffrée nouvelle,
- ◆ l'utilisation adéquate des unités de grandeur,
- ◆ la représentation et l'interprétation d'un graphique simple,
- ◆ l'organisation d'un ensemble d'informations,
- ◆ l'interprétation des solutions.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de précision,
- ◆ la rigueur des termes mathématiques utilisés,
- ◆ la qualité du raisonnement abstrait.

## 6. CHARGE DE COURS

Un enseignant.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**FORMATION GENERALE : SCIENCES HUMAINES**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 041703U11D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 2008,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **FORMATION GENERALE :**

## **SCIENCES HUMAINES**

### **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION**

#### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

##### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

##### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de mobiliser des compétences pour identifier les éléments essentiels du contexte économique, historique, géographique, social et technologique en relation avec le monde du travail et la vie courante en tant que citoyen ;
- ◆ d'affiner son sens critique et de prendre du recul par rapport aux sources de l'information récoltée ;
- ◆ de développer une méthode de travail efficace pour retrouver des informations pertinentes et présenter un sujet donné de manière attrayante ;
- ◆ d'effectuer un travail de recherche.

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2. Capacités

- ◆ réaliser un projet visant à promouvoir, par exemple, la justice, la solidarité, le sens des responsabilités vis-à-vis des autres, de l'environnement, du patrimoine ;
- ◆ présenter oralement les étapes du travail qui lui ont été confiées et montrer leurs apports dans l'ensemble de la réalisation.

### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

CEB

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Sciences humaines	CG	A	32
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	8
Total des périodes			40

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*à partir de situations-problèmes issues de la vie courante sur les plans économique, historique, géographique, social et technologique ou en relation avec le monde du travail,*

- ◆ de les resituer dans une perspective historique et géographique ;
- ◆ de définir leur impact sur le pouvoir d'achat (salaires, loyer, assurances, ...) ;
- ◆ d'identifier les besoins économiques essentiels ;
- ◆ d'acquérir des repères pour s'intégrer dans son environnement social, économique, politique et juridique (mécanismes de solidarité, sécurité sociale, concertation, intégration et exclusion sociale, recours divers,...);
- ◆ d'identifier l'impact des découvertes technologiques sur la vie en société et celui de l'activité humaine sur son environnement naturel et le climat ;
- ◆ de s'informer, par un contact avec le monde du travail, sur l'évolution des techniques dans un domaine professionnel qui le concerne ;
- ◆ de citer des modes de vie et comportements respectueux de l'environnement ;
- ◆ de s'informer sur les technologies en termes d'effets à moyen et à long terme.

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *à partir de situations-problèmes choisies dans le cadre du monde du travail ou de la vie courante*, de présenter un travail personnel sur un sujet déterminé et de resituer celui-ci par rapport à :

- ◆ l'évolution du bien-être humain,
- ◆ la nécessité économique,
- ◆ la découverte scientifique,

- ◆ l'évolution des techniques.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de précision,
- ◆ le degré de rigueur du développement et de l'argumentation logique,
- ◆ la qualité du sens critique,
- ◆ le degré d'intégration des différentes disciplines.

## **6. CHARGE DE COURS**

Un enseignant.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**COMPETENCES SOCIO-ECONOMIQUES –  
DEVELOPPEMENT PERSONNEL ET  
CITOYEN**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 04 17 01 U21 D2</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 2008,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# COMPETENCES SOCIO-ECONOMIQUES – DEVELOPPEMENT PERSONNEL ET CITOYEN

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant face à une situation en relation avec son milieu social et/ou professionnel de :

- ◆ dégager avec un regard critique les données environnementales les plus pertinentes ayant trait au contexte spatial, temporel, culturel ;
- ◆ développer *au travers des aspects socio-économiques et socioculturels* :
  - ◆ des compétences transversales qui favorisent son épanouissement personnel dans la société de connaissance,
  - ◆ des valeurs citoyennes qui sous-tendent les systèmes démocratiques ;
- ◆ mettre en évidence l'interdépendance entre les éléments et d'en communiquer une synthèse oralement ou par écrit

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

- ◆ répondre à des questions de compréhension sur le contenu de tout type de message de portée générale, non spécialisé ;
- ◆ transmettre un message oral ou écrit au départ d'un document portant sur un sujet choisi en fonction de son intérêt et en utilisant les techniques d'argumentation appropriées ;
- ◆ resituer le sujet traité par rapport à :
  - ◆ l'évolution du bien-être humain,
  - ◆ la nécessité économique,

- ◆ la découverte scientifique,
- ◆ l'évolution des techniques.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Le CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU DEUXIEME DEGRE (ou le CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR) ou l'attestation de réussite des unités de formation 041701U11D1 « Formation générale : expression orale et écrite en français » et 041703U11D1 « Formation générale : sciences humaines».

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Formation socio-économique : ateliers	CT	F	80
Développement personnel et citoyen : ateliers	CT	F	80
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	40
Total des périodes			200

## 4. PROGRAMME

*A partir notamment de recherches personnelles ou en groupe, de visites réelles ou virtuelles ou de documents fournis par l'enseignant, l'étudiant développera et exercera son esprit critique en observant, analysant et comparant les données recueillies.*

A cette fin, l'étudiant est capable :

### 4.1. Formation socio-économique : ateliers

- ◆ *pour apprendre à réaliser ses projets professionnels,*
  - ◆ de se positionner par rapport à son parcours de formation antérieur ( formation qualifiante, expérience en entreprise, autres études, formations ponctuelles, ...) et son projet d'insertion socio-économique :
    - ◆ identifier ses besoins en formation nécessaire pour atteindre l'objectif visé ;
    - ◆ évaluer sa disponibilité ;
    - ◆ choisir de s'investir ou non dans une formation ;
    - ◆ le cas échéant, trouver le(s) partenaire(s) apte(s) à déterminer le parcours de formation adéquat ;
  - ◆ d'expliquer ses choix professionnels en prenant en compte des informations ciblées :
    - ◆ relatives au statut social des travailleurs, des demandeurs d'emploi,
    - ◆ relatives à l'évolution des métiers et des professions ;
- ◆ *pour agir en consommateurs individuellement responsables*
  - ◆ d'expliquer ses choix économiques en prenant en compte des informations ciblées :

- ◆ relatives à son environnement économique telles que le tissu économique de sa région, l'enquête de type socio-économique,...
- ◆ relatives à la législation de type économique telles que les contrats, le budget d'un ménage, la feuille d'impôts, l'aide sociale, les revenus de remplacement,...
- ◆ relatives à la société de consommation telles que le décodage d'un message publicitaire, l'identification des organismes de protection du consommateur ;

#### 4.2. Développement personnel et citoyen : ateliers

- ◆ de distinguer les éléments significatifs de l'évolution diachronique de nos sociétés jusqu'à aujourd'hui, comme par exemple :
  - ◆ les révolutions démographiques, agricoles et industrielles,
  - ◆ le fédéralisme en Belgique,
  - ◆ le mouvement d'émancipation des villes,
  - ◆ l'essor géographique, scientifique et technique,
  - ◆ la Déclaration des droits de l'homme,
  - ◆ la construction européenne,

*en recourant à une ligne de temps construite sur les grandes périodes conventionnelles (Préhistoire, Antiquité, Moyen âge, Temps modernes, Epoque contemporaine) et en se référant à un plan ou à une carte.*
- ◆ d'identifier et de caractériser des concepts dans leurs composantes spatio-temporelles tels que :
  - ◆ les éléments constitutifs d'une situation de crise,
  - ◆ le caractère démocratique d'un système politique,
  - ◆ le partage du monde,
  - ◆ les relations entre l'expression artistique et la société qui l'a vu naître,
  - ◆ le phénomène migratoire,
  - ◆ l'urbanisation et l'urbanisme,
  - ◆ l'influence de l'activité humaine sur le contexte naturel,
- ◆ de caractériser sa culture d'origine et de la confronter à celle d'autrui à travers des modes d'expression tels que : le folklore, l'artisanat, la cuisine, la musique, la peinture, l'architecture, la sculpture, le cinéma,...
- ◆ en référence aux droits et devoirs du citoyen, d'identifier et de caractériser les institutions, groupes de pression et mouvements associatifs de notre pays tels que :
  - ◆ les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire,
  - ◆ le mouvement syndical,
  - ◆ le rôle des partis et mouvements politiques,
  - ◆ des ONG,
  - ◆ le système électoral,
  - ◆ la sécurité sociale et les mécanismes de solidarité ;

- ◆ d'identifier des lieux d'échanges culturels et leurs implications sur le tissu social et relationnel.

## **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable à partir de communications écrites, orales ou audiovisuelles liées à une situation de la vie quotidienne et/ou professionnelle :

- ◆ de replacer cette situation dans son contexte spatial, temporel et socio-économique en recourant à des sources adéquates et variées ;
- ◆ d'identifier les principales composantes géographiques, historiques, culturelles, politiques, économiques et sociales de la situation retenue ;
- ◆ de mettre en évidence l'impact prédominant de l'événement sur l'évolution de la société ;
- ◆ d'émettre un avis en tant que citoyen responsable sur la situation étudiée, éclairé par sa compréhension des institutions, des milieux économiques et de la société de consommation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- ◆ la pertinence du choix des sources et des médias,
- ◆ la rigueur de l'analyse,
- ◆ la qualité de l'argumentation développée,
- ◆ la précision dans l'expression écrite et orale,
- ◆ la précision du vocabulaire et des concepts utilisés.

## **6. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé de travailler avec des groupes qui n'excèdent par douze étudiants.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**SCIENCES ET TECHNOLOGIES APPLIQUEES ET  
COMMUNICATION**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 04 17 02 U21 D2</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 2008,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

**SCIENCES ET TECHNOLOGIES APPLIQUEES ET  
COMMUNICATION**  
**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant face à une situation de la vie quotidienne et/ou professionnelle :

- ◆ de rechercher et de traiter l'information en développant un esprit critique ;
- ◆ d'organiser et d'intégrer les informations recueillies en utilisant les termes scientifiques et techniques dans leur sens exact ;
- ◆ de communiquer oralement et par écrit de manière précise et adaptée au contexte.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

- ◆ répondre à des questions de compréhension sur le contenu de tout type de message de portée générale, non spécialisé ;
- ◆ transmettre un message oral ou écrit au départ d'un document portant sur un sujet choisi en fonction de son intérêt et en utilisant les techniques d'argumentation appropriées ;
- ◆ de resituer le sujet traité par rapport à :
  - ◆ l'évolution du bien-être humain,
  - ◆ la nécessité économique,
  - ◆ la découverte scientifique,
  - ◆ l'évolution des techniques.

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Le CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU DEUXIEME DEGRE (ou le CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR) ou l'attestation de réussite des unités de formation 041701U11D1 « Formation générale : expression orale et écrite en français » et 041703U11D1 « Formation générale : sciences humaines ».

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Sciences et technologies appliquées : ateliers	CT	F	80
Communication: ateliers	CT	F	80
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	40
Total des périodes			200

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Sciences et technologies appliquées

*A partir du vécu de l'étudiant, de sujets d'actualité dans les domaines scientifique et technologique ou de thèmes proposés par l'enseignant, en s'appuyant sur des situations concrètes se prêtant à une approche globale et en recourant à des média variés,*

l'étudiant est capable :

- ◆ d'expliciter le rôle des ressources naturelles dans la vie de tous les jours et les mesures à mettre en œuvre pour leur utilisation rationnelle ;
- ◆ d'évaluer l'impact des découvertes scientifiques et d'innovations technologiques sur notre mode de vie ;
- ◆ d'observer et de décrire les activités humaines qui modifient l'environnement naturel ou technologique et qui peuvent mettre en danger l'équilibre naturel et la diversité des espèces ;
- ◆ d'identifier l'influence d'un mode de vie sur sa santé et celle des autres ;
- ◆ de cerner ses besoins en matière d'appareils ou accessoires procédant des nouvelles technologies ;
- ◆ de respecter la sécurité physique et l'intégrité des personnes dans le cadre de la vie quotidienne ;
- ◆ d'estimer l'influence sur les écosystèmes des choix politiques, économiques, industriels et technologiques ;
- ◆ d'évaluer les enjeux écologiques liés à la production d'aliments et de déchets ;
- ◆ d'expliciter l'interdépendance des différentes disciplines mathématiques, scientifiques et technologiques.

## 4.2. Communication

*A partir de textes écrits et/ou de communications orales, de portée générale ou en rapport avec un secteur d'activité professionnelle,*

l'étudiant est capable :

- ◆ de rechercher et de traiter l'information en développant un esprit critique :
  - ◆ de capter les informations sur supports variés tels que les multimédia ( TIC, UMTS, GSM,...) ;
  - ◆ de repérer les rapports de sens entre les mots, les sons, les images et leurs combinaisons, les idées et les groupes d'idées ;
  - ◆ de découvrir les langages utilisés par les média, d'analyser et de critiquer le contenu explicite et implicite du message ;
- ◆ d'organiser et d'intégrer les informations recueillies :
  - ◆ d'établir ou de rétablir l'ordre chronologique, la progression de l'argumentation et de produire un raisonnement logique jusqu'à une conclusion argumentée en recourant à différents types de raisonnements ou de démarches, analogique, inductif, déductif, algorithmique,... ;
  - ◆ d'envisager et de croiser différents points de vue (scientifique, technique, économique, socioculturel, éthique) ;
  - ◆ de les traduire dans des langages différents (graphiques, schémas, textes suivis, légendes, ... ) ;
- ◆ de communiquer dans des situations variées de manière précise et adaptée au contexte, y compris par les TIC :
  - ◆ d'acquérir les techniques de communication y compris les aspects non verbaux (lire, écrire, s'exprimer avec nuance, argumenter, exposer, écouter, reformuler, synthétiser, négocier, prendre des notes, ... ) ;
  - ◆ d'adopter des attitudes relationnelles adéquates (oser s'exprimer, s'adresser aux autres sans agressivité, accepter la négociation comme valeur, reconnaître l'importance de chacun au sein du groupe) ;
  - ◆ d'utiliser les mots justes afin d'exprimer sa pensée correctement ;
  - ◆ d'utiliser différents moyens de communication (Internet, GSM, fax, ... ) ;
- ◆ de produire un document écrit en respectant les règles de la syntaxe adéquate au niveau de langue requis, en utilisant la ponctuation appropriée et en l'orthographiant correctement avec l'aide de référentiels, selon des critères convenus.

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable à partir de textes écrits et/ou de communications orales liés à une situation de la vie quotidienne et/ou professionnelle en relation avec le monde scientifique et/ou technologique :

- ◆ d'identifier la problématique en cause ;
- ◆ de mener à partir de supports documentaires variés la recherche adéquate ;
- ◆ de mettre en évidence des relations entre différents éléments de cette problématique ;

- ◆ de contextualiser la situation ;
- ◆ d'en identifier les répercussions externes ;
- ◆ d'appliquer les règles principales d'orthographe et de syntaxe dans des productions personnelles avec un tolérance d'erreurs de 20%.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- ◆ la pertinence de la sélection de la situation et du choix des sources et des média,
- ◆ la précision du vocabulaire et des concepts utilisés ;
- ◆ la rigueur de l'analyse,
- ◆ la qualité de l'argumentation développée,
- ◆ la clarté de l'expression écrite et/ou orale,

## **6. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé de travailler avec des groupes qui ne dépassent pas douze étudiants.

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :  
COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE  
EN VUE DE L'OBTENTION DU CERTIFICAT  
CORRESPONDANT AU CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT  
SECONDAIRE SUPERIEUR**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION**

<p><b>CODE : 04 17 00 U22 D2</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 2008,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :  
COMPLEMENT DE FORMATION GENERALE  
EN VUE DE L'OBTENTION DU CERTIFICAT CORRESPONDANT AU  
CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR  
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION**

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à vérifier si l'étudiant est capable, face à une situation de la vie quotidienne et/ou professionnelle, d'élaborer et de défendre un travail de fin d'études (niveau de l'enseignement secondaire supérieur) qui tient compte de l'aspect spatial, temporel, social, scientifique, économique et culturel du contexte. Pour ce faire, l'étudiant recherchera et traitera l'information en développant un esprit critique.

Les compétences acquises à l'issue de cette formation générale favoriseront son épanouissement personnel et citoyen.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

Sans objet.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

Code U

3.1. Etudiant : 80 périodes

Z

#### 3.2. Encadrement de l'épreuve intégrée

Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Préparation collective de l'épreuve intégrée de la section : complément de formation générale	CT	I	10
Suivi individualisé du travail de fin d'études	CT	I	20
Epreuve intégrée de la section : complément de formation générale	CT	I	10
Total des périodes			40

### 4. PROGRAMME

#### 4.1. Programme pour les étudiants

L'étudiant sera capable :

- ◆ de réaliser, à partir de recherches personnelles, de visites ou de documents, un travail de fin d'études. L'étudiant y développera et exercera son esprit critique en observant, analysant et comparant les données recueillies.

En outre, ce travail s'articulera autour d'au moins quatre des démarches suivantes :

- ◆ réaliser son projet professionnel et se positionner par rapport à son parcours de formation antérieur et son projet d'insertion socio-économique ;
- ◆ expliciter son rôle en tant que consommateur individuellement responsable et clarifier les choix économiques posés en fonction de son environnement économique, de la législation socio-économique en vigueur et de la société de consommation dans laquelle il évolue ;
- ◆ repérer des éléments significatifs de l'évolution diachronique de la problématique étudiée, caractériser des concepts dans leurs composantes spatio-temporelles, caractériser sa culture d'origine et la confronter à celle d'autrui et décrire certaines institutions, groupes de pression ou mouvements associatifs de notre pays ;
- ◆ identifier des lieux d'échanges culturels et leurs implications sur le tissu social et relationnel ;
- ◆ expliciter le rôle des ressources naturelles dans la vie de tous les jours, évaluer l'impact des découvertes scientifiques et d'innovations technologiques ;
- ◆ décrire des activités humaines qui modifient l'environnement naturel ou technologique ;

- ◆ identifier l'influence d'un mode de vie sur sa santé et celle des autres ;
  - ◆ estimer l'influence sur les écosystèmes des choix politiques, économiques, industriels et technologiques ;
  - ◆ montrer l'interdépendance des différentes disciplines mathématiques, scientifiques et technologiques ;
  - ◆ recueillir des informations sur des supports variés, les organiser et les intégrer en croisant éventuellement différents points de vue.
- ◆ d'établir un plan de travail ;
  - ◆ de préparer la présentation et la défense orale du travail en s'appuyant sur des supports variés.

#### **4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement**

Le chargé de cours veillera :

- ◆ à définir avec l'étudiant la situation problème choisie ;
- ◆ à élaborer un plan de travail menant l'étudiant à consulter des ouvrages de référence, rassembler de la documentation, résoudre un problème selon une stratégie réfléchie ;
- ◆ à faire respecter les délais impartis à chaque étape du travail ;
- ◆ à assurer le suivi de l'étudiant et favoriser la mise en œuvre de ses capacités d'analyse, de créativité et d'auto - évaluation ;
- ◆ à communiquer régulièrement des conseils explicites lors d'entretiens individualisés ;
- ◆ à développer des techniques d'expression y compris le non-verbal et l'utilisation des outils multimédias pour préparer la présentation et la défense orale ;
- ◆ à proposer des consignes de présentation écrite et orale du travail devant le Conseil des études ;
- ◆ à communiquer et expliciter les critères d'évaluation du travail écrit et de sa présentation orale.

### **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de réaliser, sur base d'une problématique puisée dans la vie quotidienne et/ ou professionnelle, un travail personnel et individuel répondant aux critères suivants :
  - ◆ développer la problématique dans ses aspects socio-économiques, spatiaux, temporels et culturels :
    - ◆ mener la recherche documentaire nécessaire se rapportant au moins à 4 démarches différentes et pour ce faire, se baser sur des supports variés;
    - ◆ mettre en évidence l'interdépendance entre différents éléments de cette problématique ;
    - ◆ contextualiser la situation ;
    - ◆ identifier les répercussions externes des événements décrits ;
  - ◆ produire un document écrit en respectant les règles de lisibilité et les règles principales de syntaxe et d'orthographe : accords les plus fréquents (règles

générales) et termes les plus usités, y compris les termes techniques en rapport avec la qualification suivie.

- ◆ défendre oralement ce travail.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- ◆ la pertinence du choix des sources et des médias,
- ◆ la précision du vocabulaire et des concepts utilisés,
- ◆ la rigueur de l'analyse,
- ◆ la qualité de l'argumentation développée,
- ◆ la clarté de l'expression écrite et orale,

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Sans objet.